

<https://www.ricochets.cc/Grand-debat-public-Gilets-jaunes-en-mairie-de-Crest.html>



Grand débat public Gilets jaunes en mairie de Crest

- Les Articles -



Date de mise en ligne : dimanche 20 janvier 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

A l'initiative d'Emmanuel Macron et d'Hervé Mariton, l'hôtel de ville propose la réunion de 45 citoyens tirés au sort pour un temps d'échanges, SANS ELUS MUNICIPAUX.

Cette réunion se déroulera le samedi 9 février à 9 h en salle du Conseil.

Le tirage au sort a été effectué le 19 janvier par voie informatique, selon le procédé employé pour la sélection des jurés d'assises. Les citoyens concernés vont être avertis par courrier.

Les personnes tirées seront libres d'y participer.

Par ailleurs, Herve Mariton propose des rendez-vous individuels pour examiner les desiderata particuliers des uns et des autres.

Une tentative louable.....mais pataude

Il faut saluer dans cette initiative individuelle la reconnaissance explicite de la valeur démocratique du tirage au sort. Toutefois, pour éviter la cacophonie et l'anarchie, il aurait été préférable que l'initiateur ait d'abord fait examiner sa requête par la coordination représentative des Gilets jaunes de Crest, pour évaluation et validation.

Il est regrettable que le tirage au sort se soit apparemment fait en catimini. La démocratie, si elle n'est pas publique, si elle est floue, c'est que cela cache un loup..

On regrette également l'absence des conseillers municipaux, pourtant élus démocratiquement et directement par la population, alors que l'édile n'est lui élu qu'indirectement. Mépris regrettable envers des citoyens et citoyennes élus et dévouées, mépris envers la république, mépris envers la démocratie.

Les jeunes et les forces de l'ordre ostracisées

A regretter également que le mode de désignation choisi, inspiré de la sélection des jurés d'assise, laisse de côté, parfaitement arbitrairement, certaines catégories de citoyens : la jeunesse d'abord, si importante puisqu'elle est le futur, les jurés d'assises devant être âgés de plus de 23 ans. Enfin, la procédure de désignation des jurés d'assises, exclut les fonctionnaires des services de police, de l'administration pénitentiaire ou de la gendarmerie. Pour quelles raisons ces catégorie de citoyens devraient-elle être ostracisées, justement au moment où le pays aspire à la justice et à l'ordre ?

Quoi qu'il en soit, la participation de tous et toutes les démocrates est souhaitable à ce débat, afin de veiller à leur qualité, d'éviter les manipulations, les prises de paroles ex-cathedra par d'éventuelles grandes gueules et s'assurer que les règles de parole démocratiques sont bien respectées.

Venez nombreuses et nombreux pour « échanger vos ressentis » !

Post-scriptum :

Des questions en suspens

Les dispositions régissant le tirage au sort des jurés d'assise-Â»<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1540>] prévoient notamment que « *Les maires de chacune des communes du département dont dépend la cour d'assises établissent d'abord une liste préparatoire. Chacun tire au sort publiquement sur la liste électorale le triple du nombre de noms fixé pour chaque commune. Il enlève ensuite les noms des personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, puis avertit par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire. Enfin, il transmet la liste au greffe de la cour d'assises.* »

Ces dispositions ont-elles été bien respectées, notamment en ce qui concerne la publicité du tirage au sort ?